



Réunis à La Rochelle à l'occasion de la XVI Assemblée générale, les membres de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique adoptent la Déclaration finale suivante:

1. Les villes de l'Arc Atlantique se réjouissent du bon déroulement de l'agenda urbain européen et:
  - a) Elles comptent sur les bons offices de la présidence néerlandaise de l'Union européenne, qui devraient conduire à la signature d'un Pacte urbain en mai 2016
  - b) Elles veulent rappeler l'importance de la dimension urbaine dans les stratégies de croissance, en particulier dans les macro-régions et les stratégies maritimes
  - c) Elles croient que cet agenda devrait être sensible à la diversité des modèles urbains
  - d) Elles demandent que la perspective ascendante soit renforcée dans l'agenda, de sorte que les villes puissent participer directement, y compris à travers les réseaux urbains et la perspective des citoyens soit prise en compte.
  - e) Elles rappellent que l'acquis urbain est également composé des documents politiques des réseaux de villes, telles que la Charte de San Sébastian de la CVAA.
2. Concernant les instruments identifiés par l'agenda urbain européen, les villes atlantiques tiennent à les compléter comme suit:
  - a) L'amélioration de la réglementation doit être accompagnée par un effort substantiel de simplification
  - b) Le meilleur financement doit réaliser des économies d'échelle, en incluant la coopération territoriale entre les villes qui partagent un espace géographique
  - c) Une meilleure connaissance passe par inclure les réseaux géographiques de villes comme la CVAA dans les comités de suivi pertinents (INTERREG, Stratégie maritime atlantique), le réseau de développement urbain et d'autres formes de partenariat.
  - d) Les trois instruments devraient être augmentés avec un quatrième, une meilleure gouvernance. L'agenda urbain doit mettre en œuvre la gouvernance à multiniveaux et faciliter la participation des citoyens dans les politiques européennes.
3. Considérant l'importance du septième rapport sur la cohésion prévu en 2017 et les premières propositions législatives post 2020 attendues en 2018, les villes atlantiques veulent exprimer leur inquiétude pour l'avenir de la politique de cohésion. Donc, elles veulent souligner que:
  - a) La sortie de la crise passe par une plus grande solidarité au niveau européen et par la promotion de la masse critique dans les projets de développement. Ces deux facteurs démontrent la pertinence de la politique de cohésion comme un catalyseur pour le changement.
  - b) Les trois dimensions de la cohésion (sociale, économique et territoriale) sont essentielles. Dans ce contexte, le Plan stratégique 2016-2019 de la CVAA tournera autour de ces axes
  - c) Un abandon du principe de la cohésion et son application pratique peut causer une fissuration du projet européen et une plus grande méfiance des citoyens sur l'impact des politiques de l'UE
  - d) La gouvernance à multiniveaux et les principes connexes de subsidiarité, de proportionnalité et d'additionnalité impliquent que les futures négociations sur la politique de cohésion devraient octroyer un plus grand pouvoir de décision aux villes
  - e) La participation massive dans les programmes de coopération territoriale tels que SUDOE ou POCTEP démontrent la pertinence du programme INTERREG pour les acteurs atlantiques. Cependant, les difficultés rencontrées dans les programmes tels que Manche ou NWE doivent être surmontés pour éviter un effet d'expulsion qui provoque des inefficacités. Le retard dans le lancement du programme Espace Atlantique devrait être atténué par un appel opérationnel.
4. Dans ce contexte, les villes atlantiques s'engagent à coopérer entre elles et avec d'autres institutions pour parvenir à un développement cohérent de cette zone géographique.